



# Protection civile

## Gros-de-Vaud

**Extrait de l'assemblée générale de l'Association Intercommunale  
de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du Gros-de-Vaud  
du 29 avril 2026**

---

Le comité de direction de l'association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud, agissant en vertu de la loi 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et électeurs que, dans sa séance du 29 avril 2026 qui s'est déroulée à la salle du Verger à Penthelaz, le Conseil intercommunal a :

- **Accepté le procès-verbal n° 26 du 8 octobre 2025**
- **Accepté le préavis n° 2026-01 relatif à la gestion et aux comptes 2025**

Les électrices et électeurs peuvent consulter les documents dans leur commune respective et y déposer une demande de référendum dans un délais de dix jours, à compter de la présente publication.

Echallens, le 30 avril 2026

Le Président  
du Conseil intercommunal

Philippe Tesse

La Secrétaire  
du Conseil intercommunal

Céline Girard



Rte de Cossonay 36B  
1040 Echallens  
T + 41 21 338 03 30

[orpc.gros-de-vaud@vd.ch](mailto:orpc.gros-de-vaud@vd.ch)